

Procès-verbal de la réunion d'information préalable à l'introduction de l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de construction et d'exploitation d'une centrale d'enrobage à 5330 SART-BERNARD, sur les parcelles cadastrées ASSESSE DIV.4 SECTION A n°124g, 124h et 127g

Contexte : Une demande de permis unique de classe 2 visant la construction et l'exploitation d'une usine d'enrobés et ses installations connexes a été introduite auprès de la commune d'Assesse par la S.A. Sotraplant. Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué, chargés de l'examen de la complétude du dossier, ont jugé le dossier incomplet. Une étude d'incidences environnementales a été demandée en complément de la demande initiale.

Cette réunion d'information préalable est l'étape initiale de l'étude d'incidence.

1. Date, heure et lieu de la réunion

Assesse, salle du football sise rue des Fermes, 20A à 5330 ASSESSE – 15/09/2020

En raison des mesures liées au Covid-19, trois sessions d'information ont été réalisées :

- 18h
- 20h
- 21h30

2. Identité et coordonnées du président de la réunion

Monsieur Jean-Luc MOSSERAY, Bourgmestre – Administration communale d'Assesse, Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 ASSESSE

3. Nom des personnes tel que renseigné par la liste des présences à la réunion

1^{ère} séance de 18h00

NOM	PRENOM	COORDONNEES
MOSSERAY	Jean-Luc	Commune d'Assesse - Bourgmestre
MARCOLINI	Nadia	Commune d'Assesse – Echevine
LESUISSE	Paul-Bernard	Commune d'Assesse – Echevin
QUEVRAIN	Sylviane	Commune d'Assesse – Echevine
DELFOSSÉ	Julien	Commune d'Assesse - Echevin
FRANQUINET	Jean-Pierre	Commune d'Assesse – Directeur général
TRIPNAUX	Hélène	Commune d'Assesse – Responsable Service urbanisme
JANDRAIN	Jean-François	Commune d'Assesse – Service urbanisme/Secrétaire de la CCATM
DEVAUX	Guy-Loup	Commune d'Assesse – Conseiller en Environnement
POLET	Frédérique	Commune d'Assesse – Service urbanisme
ANCEAU	Cécile	Commune d'Assesse - CCATM
RADART	Julien	Animateur de la soirée

LAVERDURE	Renaud	A.L.R. Architecture SPRL – Architecte du projet – Rue du Fayt, 100 à 6224 WANFERCEE-BAULET
NONET	Aurélien	Responsable Innovations et Solutions NONET SA
NONET	Simon	Administrateur délégué NONET SA
BROERS	Xavier	Administrateur délégué SOTRAPLANT
FAUTCH	Michel	Ecologue - indépendant
CARLIER	Patrick	Expert en production enrobés – indépendant
DUPONT	Ethel	ABV environnement – auteur agréé pour la réalisation d'études d'incidences
LABUS	Clémentine	Staff support NONET SA
BUCHELOT	Zoé	Staff support NONET SA
NONET	François	Staff support NONET SA
NONET	Marie	Staff support NONET SA
NONET	Claire	Staff support NONET SA

PARTICIPANTS :

Nom	Prénom
BARCHY	David
CHARLIER	Vincent
CHAUDY	Christophe
CHRISTOPHE	Clément
DE CARTIER	Béatrice
DE CARTIER	Christian
DECLAY	Bernard (X2)
DELLIEU	Jean
DENGIS	Philippe
DETAILLE	Roger
DETHIER	Anny
DINANT	Sophie
DION	Jean-Pol
DUJEUX	Jean-Marc
FORGET	Charles
FROMENT	Guillaume
GERARD	Jacques
HUBERT	Vincent
LAHAUT	Romain
LECLERCQ	Philippe
LECRENIERE	Agnès
LESUISSE	Philippe
LEYDER	Benjamin
MATHIEU	Marie-Paule (X2)
MICHAUX	Pierre
MONTFORT	Dominique
MONSEUR	Denis
MORIMONT	Martine
NOVALET	Christophe
OGER	Geoffray
PETERS	Alexandre
RENARD	André

SACRE	David
SERON	Jean-Luc
THIANGE	Damien
TONDU	Emmanuel
VAN AUDENRODE	Martin (Bourgmestre de Gesves)
VANDER ELST	Benoît
VIOT	Jean-François
WICK	Robert
ZAREBA	Szymon
BOREUX	Dominique
MODAVE	Nicole
GUNS	Christophe
COOPMANS	Gauthier
OUTREMONT	

4. Résumé des points abordés

SEANCE DE 18H00

a. Présentation du projet réalisée par le demandeur

Julien RADART, modérateur :

Après avoir remercié les personnes présentes, il indique que cette séance d'information se situe dans le cadre d'une étude d'incidence environnementale demandée par la Région wallonne dans le cadre d'une demande de permis. En vue des conditions sanitaires, trois sessions seront organisées à 18h00, 20h00 et 21h30.

Julien Radart précise qu'il a un rôle de modérateur et qu'il passera le micro. Il signale et regrette le manque de temps, pour la séance de questions – réponses, qui est justifié par l'enchaînement des séances. M. Radart signale qu'il est possible de prolonger celle-ci par écrit.

La séance se déroulera de la façon suivante :

- Présentation du projet par les demandeurs
- Présentation du bureau d'étude et du rôle des citoyens
- Séance de questions – réponses

Jean-Luc Mosseray, Bourgmestre d'Assesse, président de séance :

Bon nombre de participants ont soulevé beaucoup d'inquiétudes. C'est dans ce contexte que le Collège communal d'Assesse a souhaité qu'une étude d'incidences environnementales soit menée. La R.I.P. en est la première étape. C'est l'occasion pour le promoteur de proposer et présenter son

projet. Ensuite, c'est l'occasion, pour les citoyens de soulever, lors de la séance de questions-réponses leurs inquiétudes et leurs questions.

Il aspire à ce que la réunion se déroule dans le plus grand respect. Un entrepreneur a le droit de déposer et présenter son projet. Les riverains ont le droit de manifester leur opposition au projet mais dans le plus grand respect.

Il existe plusieurs moments de participation citoyenne pour poser ses questions et faire ses remarques.

La commune reste évidemment à votre disposition pour les diverses questions.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA (présentation du projet voir annexes) :

Je viens vous présenter notre projet de centrale d'enrobés. Le projet se situe sur un terrain enclavé entre la nationale 4 (N4) l'autoroute (E411) et le chemin de fer (L162).

Les intérêts pour nous sont la proximité de Namur, la situation au cœur de la province de Namur et une bonne accessibilité.

Le projet s'organise autour d'une zone centrale où se déroulent les processus de production avec le bâtiment de production, le bâtiment de contrôle et la zone de stockage du gaz.

Il n'y a qu'un seul accès pour l'entrée et la sortie. Le bâtiment administratif se situe à l'entrée du complexe.

Sur le projet est préservée une zone humide riche en biodiversité. Un cordon arboré fait le tour du projet et un bassin d'orage gère les eaux. Ce bassin est végétalisé pour accueillir de la biodiversité.

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

La société Sotraplant, de Perwez, représentée par Xavier Broers et l'entreprise Nonet, de Floreffe sont associées dans la société Les Enrobés namurois.

Nous ne sommes pas de grandes sociétés dépendant de groupes étrangers. Les deux entreprises ont un ancrage local employant ensemble 250 personnes. Il existe une volonté d'être dynamique et concurrentiel face à de grands groupes internationaux.

Sotraplant est très actif dans la réalisation de voiries principalement pour le SPW. Nonet est spécialisé dans l'aménagement d'espaces publics, de lotissements,...

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA (présentation du projet voir annexes) :

Qu'est-ce une centrale d'enrobés ? En préalable, il est nécessaire d'expliquer le cycle de vie d'une voirie. L'asphalte est réalisé dans une centrale d'enrobés, ensuite il est posé sur une voirie. Il vit quelques années puis est récupéré et réutilisé pour la réalisation d'un nouveau bitume.

D'un point de vue technique, les différents composants du bitume sont introduits dans un mélangeur. Ensuite, ils sont séchés. Les matériaux sont alors montés dans la tour puis triés et mélangés. Le bitume est introduit puis malaxé. Tout se passe dans un environnement clos jusqu'à l'introduction dans les bennes des camions. La production et le transport se font selon les besoins des chantiers.

Michel FAUTCH, Écologue - Indépendant (cfr présentation en annexe):

Se présente en tant qu'écologue et conseiller en biodiversité indépendant. Il a été engagé pour une mission en deux temps.

La première mission est de d'évaluer la qualité biologique actuelle du site. La seconde consiste à formuler des recommandations pour limiter l'impact du projet du site.

Un inventaire varié a été réalisé sur une année, avec comme conclusion, l'existence d'une zone riche et variée de 60 ares comportant des mares, des zones humides et des bruyères. Le projet peut être un moteur de développement de biodiversité.

Sept mesures ont été proposées au demandeur et sont intégrées à la demande de permis.

1. Préservation de la zone centrale de 63 ares et d'une chênaie d'environ 1 ha.
2. Maintien et recréation d'un alignement d'arbre pour faciliter les connexions écologiques
3. Création d'un bassin d'orage végétalisé afin de favoriser le développement de la biodiversité.
4. Végétalisation des toitures et des abords avec des espèces indigènes.
5. Désenclavement de la zone. Mise en place de dispositif permettant de contenir les populations de batraciens sur le site à l'exception des lieux de passage déterminés.
6. Création d'une zone naturelle sur un terrain appartenant à la société sotraplant afin d'y obtenir un statut de réserve naturelle.
7. Mise en place d'un comité de suivi avec la commune et le DNF afin de s'assurer du respect des conditions et de l'impact positif de celles-ci.

Je souhaite ajouter que je suis le site depuis plus de deux ans. Les dépôts sauvages s'y multiplient et la pratique du motocross, qui a créé la zone la plus intéressante biologiquement, s'intensifie et met en péril l'existence de cette zone. Victime de l'assèchement, cette zone semi-ouverte se reboise progressivement.

Ce site a donc un besoin de gestion. Le projet des enrobés namurois peut en amener.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA ; Responsable Innovations et Solutions NONET SA (présentation du projet voir annexes) :

Aucune habitation ne se trouve dans un rayon de 250 mètres. Dans un rayon de 500 mètres, il y en a une vingtaine. Le nombre d'habitations n'a pas d'importance. Le but est d'évaluer toutes les potentielles nuisances pour la première habitation.

Pourquoi ici ?

- Les centrales se répartissent régulièrement sur le territoire wallon, sauf en région namuroise où notre société veut s'implanter.

- Proche de l'E411

Pourquoi pas ailleurs ?

Nous avons prospecté, notamment auprès du BEP, et les autres terrains manquent de place ou de connectivité

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidences environnementales :

Nous sommes un bureau agréé en étude de sol et en étude d'environnement, domaine dans lequel nous intervenons dans le cadre de ce projet.

Ce cas est particulier, il est déjà passé au niveau du Collège. C'est un projet de classe 2. La commune a sollicité une étude d'incidences environnementales. Les EIE commencent par une réunion d'information préalable.

Tous les aspects environnementaux, paysagers, sonores, sur la qualité de l'air, mobilité, du projet seront étudiés dans l'EIE selon une table des matières dictée par la Région wallonne que nous sommes obligés de suivre.

Nous devons prendre en compte l'ensemble des remarques et observations soulevées ce jour.

L'EIE induira un nouveau dossier, lequel sera de nouveau soumis à l'avis de la population par le biais d'une enquête publique.

Julien RADART, Modérateur :

Avant de passer à la séance de questions – réponses, sachez que le demandeur organise une visite d'une centrale d'enrobés à Strepv le vendredi 25 septembre et le samedi 26 septembre. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'inscription est obligatoire.

Toutes vos questions vont être notées.

b. Observations et suggestions émises concernant le projet (avec indication de l'identité des personnes ayant pris la parole)
--

Julien RADART, Modérateur :

Demande aux personnes souhaitant prendre la parole de lever la main. Il passera dans les rangs et tendra le micro aux personnes voulant intervenir.

- **David SACRÉ (Courrière) :**

Quels sont les avantages du projet pour la commune et ses habitants ? Nous voyons énormément de risques et impacts négatifs. Pourquoi devrions-nous accepter le projet ? Qui décide au final ? Quels sont nos moyens d'opposition ? Qu'est-ce que la commune a à y gagner ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

J'entends bien. Il n'y a pas d'intérêt personnel pour chacun des riverains.

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

L'EIE est un complément de permis. L'EIE va être ajoutée au dossier et c'est la commune qui va délivrer. Les riverains pourront consulter l'ensemble du dossier dont l'EIE lors de l'enquête publique. La commune est autorité compétente et elle rédige un avis pour la Région wallonne. C'est la commune qui dit oui ou non. Il existe après la décision une possibilité de recours pour les riverains ou l'exploitant. Si le Ministre octroie, il reste une possibilité de recours au Conseil d'état.

Jean-Luc Mosseray, Bourgmestre :

La commune n'a rien à y gagner. Il n'y a pas de gain direct en termes financiers.

La commune décide mais c'est vicieux car les fonctionnaires remettent une proposition de décision. Celle-ci ne peut être contrecarrée que moyennant une motivation, sous peine de recours.

- **Benoit VANDER ELST (Wierde):**

Le trafic sortant prend la N4 vers Namur. Comment retourne-t-il vers les Ardennes alors que le rond-point Quinaux ne peut supporter une importante charge supplémentaire de poids lourds ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Le trafic va, soit vers l'E411 à Wierde ou fait demi-tour au rond-point. Selon des mesures de trafic datant des années 2000, notre charroi représente 1% d'augmentation. Mais les éléments apportés sont importants. Des mesures seront menées dans l'EIE afin de chiffrer la réalité de 2020.

- **Alexandre PETERS (Sart-Bernard) :**

Vu le trafic entrant et sortant, il y a des problèmes de sécurité. J'attire votre attention sur l'existence d'une piste cyclable

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Il est prévu d'agrandir sur 150 mètres les voies d'accélération et décélération pour accéder au projet. La piste cyclable est déplacée afin de la protéger de la circulation de la N4 et des mouvements depuis et vers le site.

- **Vincent CHARLIER (Sart-Bernard) :**

Comment va être gérée l'insertion des camions sur la N4 ?

Lors d'étude de projets précédents la mise en place d'un rond-point était exigée, conduisant à un abandon du projet par les demandeurs.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous agrandissons la bande d'accès pour plus de facilité lors de l'insertion. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de créer un rond-point. Selon les résultats de l'EIE nous envisagerons la création du rond-point.

- **Robert WICK (Sart-Bernard) :**

Quand il y a du soleil on ne voit rien du tout sur la voirie.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

C'est typiquement l'intérêt des R.I.P. La question sera examinée.

- **David BARCHY (Maillen) :**

Combien de camions vont entrer et sortir ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Notre capacité de production maximum est de 300t/h. Nous aurons donc maximum 1 camion toutes les 6 minutes qui entre et autant qui sort. Il est parfois possible de travailler la nuit mais c'est exceptionnel.

- **Geoffray OGER (Sart-Bernard) :**

Les dés sont pipés. Vous travaillez pour la Région wallonne. Je n'ai pas l'impression que vous envisagez l'échec du projet.

Si tout est cadencé et que vous respectez les normes, c'est sûr que vous allez l'avoir

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous n'envisageons pas l'échec, c'est un projet auquel on croit, simplement.

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

Si notre projet avait les risques mentionnés dans les réseaux sociaux, on ne le ferait pas. On ne fait pas quelque chose dans le but de déranger les gens

- **Denis MONSEUR, rue du Bois d'Ausse, (Sart-Bernard) :**

Vous nous garantissez qu'il n'y aura aucun impact ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous veillerons à les réduire. Ils sont étudiés. C'est une volonté de faire un projet s'intégrant au mieux au territoire. Par exemple, au niveau sonore, tous les bruits sont couverts par ceux de la N4. Il n'y a pas moyen de passer au-dessus.

- **Sophie DINANT (Sart-Bernard) :**

Ce n'est pas spécialement dans les maisons les plus proches qu'on entend le mieux la source sonore. Dans le centre de Sart-Bernard, on entend plus le bruit de la N4 que juste à côté. Il est nécessaire de faire l'analyse sur l'ensemble du village en tenant compte des vents dominants.

- **Dominique MONTFORT (Sart-Bernard) :**

Avez-vous osé contacter Infrabel vis-à-vis du gaz ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous n'avons pas pris de contacts avec Infrabel. Nous en avons pris avec la cellule risque de la RW. Notez que nous sommes attentifs aux risques dus au gaz, car au-delà d'éventuels risques encourus par les infrastructures nous nous inquiétons des risques encourus par nos installations. Par ailleurs, l'établissement n'est pas Seveso.

- **Jean-Luc SERON (Sart-Bernard) :**

Quelle différence entre Hydrocar et votre société ? À proximité de cette société à Flawinne tous les potagers ont du bitume qui se dépose.

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

Hydrocar fabrique du bitume.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Tout est filtré et des normes sont à respecter. Des filtres sont placés en sortie de cheminées

- **Béatrice de CARTIER (Sart-Bernard) :**

J'habite à 500 m du site. Actuellement, on peut prendre nos fruits. On ne pourra plus. Je signale que la suppression du bois va supprimer le tampon sonore avec l'E411. Pourquoi choisir cet endroit ?

- **Christian de CARTIER (Sart-Bernard) :**

Entre Hamois et Ciney il y a un zoning, c'est un bel endroit (seulement 15km plus loin). Le Bois Robiet marque la limite entre une zone verte (vers Ciney) et une zone urbanisée (vers Namur). Pourquoi n'allez-vous pas ailleurs en zone industrielle ou en zone agricole ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous prenons note de vos remarques. Nous avons demandé au BEP et il n'y a pas de terrains suffisants. Nous ne pouvons pas construire d'usines en zone agricole.

Jean-Luc Mosseray, Bourgmestre :

Le projet est situé en zone d'habitat. C'est un problème légal qui doit être analysé dans l'EIE.

- **Jacques GERARD (Sart-Bernard) :**

Vous indiquez qu'il y a une distance de 250 mètres entre votre projet et les premières habitations. Quelle est la distance légale entre un projet de classe 2 et une habitation ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

À Bruxelles on voit des usines d'enrobés à 10 mètres des habitations.

- **Emmanuel TONDU (Sart-Bernard) :**

Si vous vous êtes promenés dans les villages vous avez remarqué qu'il y a 90% des fenêtres avec une affiche "non à l'usine à tarmac". Pourquoi venir ici alors qu'on s'y oppose et pas à Perwez ?

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

On est au courant. Cela ne nous plaît pas, on préférerait avoir le soutien des riverains. Mais derrière ça, on a une réalité économique. Il n'y a pas la place suffisante à Perwez.

- **Vincent HUBERT (Sart-Bernard) :**

Quand je vais à Flawinne, chez Hydrocar, ça pue le goudron

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

La fabrication du bitume est différente de celle des enrobés. Les impacts sont différents. Pour le tarmac, ça sent plus quand on passe à côté d'un chantier que quand on le fabrique.

- **Vincent CHARLIER (Sart-Bernard) :**

À Perwez vous avez voulu installer votre usine, mais André Antoine a refusé.

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

Ce n'était pas une usine à tarmac mais une extension de Sotraplant

- **Vincent CHARLIER (Sart-Bernard) :**

Pour s'assurer de la sécurité autoroutière, nous avons besoin d'un schéma de circulation. Comment va-t-on passer d'un sens à l'autre de la N4 ? Il est nécessaire de stipuler que ces camions ne feront jamais demi-tour dans le tunnel sous la N4 de Sart-Bernard.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous avons envisagé le passage sous voie et en l'état on peut passer avec des camions. Mais c'est possible de l'interdire.

- **Martin VAN AUDENRODE, Bourgmestre de Gesves :**

Je me fais le relais des inquiétudes des citoyens de Faux-les-Tombes et Mozet au niveau des risques de pollution encourus par ces villages. Je souhaite que l'EIE en tienne compte.

- **Christian de CARTIER (Sart-Bernard) :**

Quelle compensation vis-à-vis d'une éventuelle perte financière immobilière ? La valeur des habitations diminue déjà.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous constatons que, souvent, dans les projets qui font peur aux riverains, il y a effectivement une chute des prix de l'immobilier au départ, mais que lorsque le projet est installé et qu'il ne suscite pas de problèmes aux riverains, les prix remontent. Ce sera étudié dans l'EIE.

- **David BARCHY (Maillen):**

Pouvez-vous garantir qu'aucune matière première ne provienne de la carrière de Lustin ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous préférons le grès d'Yvoir plutôt que celui de Lustin, car il est de meilleure qualité.

- **Benoit VANDER ELST (Wierde):**

Pourquoi ne pas aller à la carrière de Bossimé ?

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

Cette carrière est occupée par la société Recynam.

- **Alexandre PETERS (Sart-Bernard):**

Vous affirmez qu'il y a des usines à tarmac avec des habitations à moins de 10 mètres. Dans quelles communes est-ce le cas ? Quelles sont les habitations concernées ?

Les Ministres Tellier et Borsus sont les Ministres compétents. Ont-ils été consultés ?

Les avis des autres communes, dont celles de Namur et de Gesves, sont-ils sollicités ? Peut-on les avoir ?

Votre projet va-t-il créer de l'emploi ?

Peut-on prévoir un car pour la visite ?

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

Nous avons affrété un car pour la visite prévue en mars. Cette visite a été annulée suite au covid.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous espérons un maximum de participants à cette visite. Si vous avez un problème de mobilité, faites-le nous savoir. L'usine sera bel et bien en activité, sauf événement imprévu.

- **Béatrice de CARTIER (Sart-Bernard) :**

L'usine est-elle en activité ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Oui, sous réserve d'imprévus.

- **Romain LAHAUT (Assesse) :**

Si votre usine est mise en place et que vous faites faillite, que se passe-t-il ? Hérite-t-on d'un chancre industriel pollué ?

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

En principe, une bonne partie des installations sont sur dalles étanches, donc les risques de pollution sont moindres. En cas de faillite, ce sont des curateurs qui ont la gestion de l'entreprise. Ce sont eux qui décident.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Comme nous sommes une entreprise qui recycle des déchets de voirie, nous devons déposer une garantie pour l'évacuation des déchets.

- **Robert WICK (Sart-Bernard) :**

Y aura-t-il des camions en chargement durant la visite ?

- **Intervention citoyenne :**

Pourquoi ne pas choisir un meilleur jour pour la visite Par exemple, en milieu de semaine lorsque la centrale tourne plus ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous voulions un samedi pour permettre au plus grand nombre de venir visiter. Il y a actuellement des chantiers le samedi. Nous voulons en profiter.

- **Intervention citoyenne :**

Quid des heures exceptionnelles ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous travaillons, sauf chantiers extraordinaires, du lundi au vendredi. Ce sera noté

- **Vincent CHARLIER :**
- **Béatrice de CARTIER (Sart-Bernard) :**

Avez-vous le projet d'augmenter ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Les démarches sont compliquées. Donc, nous introduisons la demande la plus complète possible et valable le plus longtemps possible. La production envisagée est l'objectif à atteindre dans plusieurs années.

- **Denis MONSEUR (Sart-Bernard) :**

Concernant les marchandises que vous allez amener, peut-on avoir la garantie que ce ne sont pas des produits polluants et dangereux ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Tous les matériaux utilisés seront notés dans la demande de permis.

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

Le tarmac est composé de produits naturels et de fraisage routier. Nous n'avons pas d'intérêt à mettre autre chose.

- **Roger DETAILLE (Courrière) :**

Quels sont les itinéraires prévus par les carriers ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Cela fait partie des obligations des carriers, pas des nôtres.

- **D'OUTREMONT (Sart-Bernard) :**

Combien de temps prend cette procédure ?

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

Il n'y a pas de durée fixée légalement pour effectuer une étude d'incidences environnementales. Dans ce cas particuliers, nous sommes dans une procédure de demande de compléments. Nous avons donc 6 mois pour fournir les compléments demandés, à dater de la réception de l'incomplétude (juin 2020).

Les EIE sont généralement demandées pour des permis d'environnement de classe 1. Dans le cas qui nous occupe, nous sommes dans le cadre d'un permis d'environnement de classe 2 avec en demande de compléments, une EIE.

- **Benoit VAN DER ELST (Wierde):**

Quelle est la hauteur de la tour ? Le travail s'effectue par gravité, mais ne peut-on pas incliner la tour ou faire un parement pour diminuer l'aspect industriel ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

La tour fait 44 mètres. L'EIE comportera des photomontages depuis différents points de vue. Il n'est techniquement pas possible de la rendre toute lisse, cela reste un bâtiment industriel.

- **Intervention citoyenne**

Si les fonctionnaires disent non et le bourgmestre dit oui, que se passe-t-il ?

Jean-Luc Mosseray, Bourgmestre d'Assesse, président de séance :

C'est possible, mais la commune a déjà posé les jalons d'une future décision

- **Vincent CHARLIER (Sart-Bernard) :**

Quelles sont les conditions de stockage ? Quelles sont les mesures d'atténuation des poussières ? Le système sera-t-il suffisant ? Quels sont les impacts sur des panneaux photovoltaïques ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

La poussière est gérée sur le site au moyen d'un dispositif d'arrosage. L'EIE examinera la question des panneaux photovoltaïques.

- **Szymon ZAREBA (Faux-les-Tombes) :**

A quelles hauteurs vont les fumées par temps sec ? Quels sont les risques de rejet polluant dans les vents dominants ?

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

Par rapport aux émissions atmosphériques et poussières, une modélisation doit être réalisée. On doit tenir compte du type des installations, des performances du relief et de l'habitat. Des normes d'émission sont fixées. Elles sont particulières au site.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Je vous invite à vous inscrire à la visite via le formulaire.

Intervention finale du Bourgmestre :

Merci, la séance s'est bien déroulée dans le calme et le respect. N'hésitez pas à envoyer vos questions et remarques à l'administration communale dans les 15 jours. Plus l'étude d'incidence sera alimentée, plus on aura d'éléments pour une bonne prise de décision.

Pour le service urbanisme/environnement de la Commune d'Assesse

24/09/2020

Guy-Loup DEVAUX
Conseiller en environnement